

CANADA
QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

Séance régulière du 3 février 2020 du conseil municipal de la municipalité de Rivière-au-Tonnerre, tenue au bureau municipal.

SONT PRÉSENTS (ES):

Madame Lorenza Beaudin	Mairesse 19h08
Monsieur Karl Derosby	Conseiller
Monsieur Edwin Bond	Conseiller
Madame Anne-Marie Boudreau	Conseillère
Monsieur Jacques Bernier	Conseiller
Monsieur Eddy Boudreau	Conseiller

EST ABSENT

Monsieur Jimmy Poirier Conseiller

Formant quorum sous la présidence, de monsieur Jacques Bernier, pro-maire

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE: Madame Josée Poulin directrice générale.

1. MOMENT DE RECUEILLEMENT

Les participants se recueillent.

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À la salle du conseil municipal de Rivière-au-Tonnerre, l'assemblée est ouverte à 19 h 00 par le pro-maire, monsieur Jacques Bernier. Madame Josée Poulin fait fonction de secrétaire.

3. RÉOLUTION 11-02-20

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et que les affaires nouvelles restent ouvertes

4. RÉOLUTION 12-02-20

LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE JANVIER 2020

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les procès-verbaux du mois de janvier 2020 soient acceptés tels que déposés.

5. RÉOLUTION 13-02-20

**ADOPTION DE LA CONCILIATION BANCAIRE DU MOIS
JANVIER 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la conciliation bancaire du mois de janvier 2020 soit
adoptée telle que déposée.

6. RÉSOLUTION 14-02-20

APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les comptes et déboursés soient adoptés et que le paiement et
les déboursés soient autorisés.

7. RÉSOLUTION 15-02-20

**ACHAT DE MATÉRIELS INFORMATIQUES POUR L'AGENTE DE
DÉVELOPPEMENT**

ATTENDU QUE le matériel informatique de l'agente de développement
manque de performance pour le travail à effectuer;

ATTENDU QUE la suite Office est également désuète;

ATTENDU le service informatique reçu de PG solutions;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise l'achat d'un ordinateur portatif ainsi que de la suite
Office 2020 auprès de PG solution;

QUE Madame Josée Poulin, directrice-générale soit autorisée à faire le
nécessaire pour que cette résolution prenne effet ;

8. RÉSOLUTION 16-02-20

**AIDE FINANCIÈRE AU CLUB DE MOTONEIGISTE DE LA
MINGANIE**

ATTENDU QUE le conseil est d'avis qu'il est important pour les citoyens et
les commerçants d'ouvrir le sentier de motoneige pour la saison 2019-2020 ;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre donne un appui financier au Club de motoneigiste de la Minganie pour la saison 2019-2020 au montant n'excédant pas 3000\$ afin d'ouvrir le sentier de motoneige pour les 2 mois restants de la saison;

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre apporte cet appui en autant que les Municipalités de Rivière-Saint-Jean et de Longue pointe de Mingan amène le même soutien;

Madame Lorenza Beaudin, mairesse prend la présidence de la réunion, monsieur Jacques Bernier reprend sa place de conseiller, le quorum est constaté la séance reprend

9. RÉSOLUTION 17-02-20

AUTORISATION DU 3^{ième} PAIEMENT À L'ENTREPRENEUR AUX DÉNEIGEMENTS POUR LA DEUXIÈME ANNÉE DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigements stipule à l'article 17 que l'entrepreneur recevra le deuxième paiement le 15 février 2020 en raison de 20%;

CONSIDÉRANT QU'UNE somme de 20% de chacun des versements sera retenu pour couvrir tout défaut d'exécution;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité autorise le paiement de 9600\$ avant les taxes à l'entrepreneur correspondant à 20% du contrat moins la retenu de 20%;

QUE Madame Josée Poulin, directrice- générale est autorisée à émettre le chèque à l'entrepreneur en date du 15 janvier 2020.

10. RÉSOLUTION 18-02-20

ENTÉRINER LA DEUXIÈME PARTIE DE LA RÉSOLUTION 130-09-19 DU MANDAT DE TETRA-TECH

ATTENDU QUE la Municipalité désire faire l'évaluation de la capacité résiduelle des services municipaux pour d'éventuels besoins futurs;

EN CONSÉQUENCE

Séance régulière du 3 février 2020

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre entérine sa décision de procéder à l'évaluation de la capacité résiduelle de ses services municipaux au montant de 3550\$ avant taxes tel que le stipule la résolution 130-09-19;

QUE madame Josée Poulin, directrice-générale soit autorisée à faire le nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

À la correspondance, des documents sont déposés une seconde fois.

11. RAPPORT DES COMITÉS

Madame Anne-Marie Boudreau mentionne que les cours de métier a tissé débiteront la semaine prochaine.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée au conseil

13. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la clôture de l'assemblée est proposée par le conseiller Edwin Bond. Madame Lorenza Beaudin, mairesse déclare la séance levée à 19h13.

14. SIGNATURE

Josée Poulin
Directrice générale

Lorenza Beaudin
Maire